

Province de Québec
Municipalité Régionale de Comté des Sources
Municipalité de Ham-Sud

Procès-verbal de la session régulière du Conseil Municipal, tenue le mardi 3 juillet 2018, à 20 h à la salle communautaire située au 9, chemin Gosford Sud, Municipalité de Ham-Sud.

Sont présents : Diane Audit Goddard, conseillère, Marilène Poirier, conseillère, Danny Fontaine, conseiller, Luc St-Laurent, conseiller et maire suppléant, Jean Laurier, conseiller, Stéphane Roux, conseiller formant quorum sous la présidence de Serge Bernier, maire.

Est également présente : Marie-Pier Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Constat de quorum et Ouverture de l'assemblée
20180703-01

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

Que l'assemblée soit ouverte à 20 h 01.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Adoption de l'ordre du jour
20180703-02

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière tel que présenté avec les modifications suivantes:

Le point 7.8 Inscription Rendez-Vous SAM est annulé

- 1. Constat de quorum et Ouverture de l'assemblée**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux des assemblées**
 - 3.1 Séance régulière du 4 juin 2018
 - 3.2 Séance extraordinaire du 11 juin 2018
- 4. Invités ou informations du maire**
- 5. Finances**

- 5.1 Utilisation du pouvoir de dépenser de la directrice générale
- 5.2 Dépenses faisant suite à la séance régulière du 4 juin 2018
- 5.3 Comptes à payer de la Municipalité
- 5.4 Salaires payés de la Municipalité
- 5.5 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour de la Municipalité au 30 juin 2018
- 6. Comités**
- 7. Dossiers à traiter**
 - 7.1 Octroi de contrat de gré à gré – Réparation du garage municipal (TECQ)
 - 7.2 Octroi de contrat de gré à gré – Rechargement du rang 1 (TECQ)
 - 7-3 Octroi de contrat gré à gré – Rechargement de la route 257 Ouest (PAARRM)
 - 7.4 Autorisation demande de prix réserve de sable et sel
 - 7.5 Dossier PIIA – 1571 06 0575
 - 7.6 Demande de dérogation mineure – dossier 1572 83 0344
 - 7.7 Inscription congrès FQM
 - 7.8 Inscription Rendez-vous SAM -annulé
 - 7.9 Inscription Rendez-vous des Écomatériaux
 - 7.10 Demande d'appui – Phase II Coopérative d'habitation Le Moulin des Cèdres
- 8. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement**
- 9. Avis de motion**
- 10. Règlements**
 - 10.1 Projet – Règlement 2018-03 établissant le programme de subvention – Ham-Sud Habitation Durable
 - 10.2 Projet - Règlement 2018-04 établissant le programme de subvention – Ham-Sud Habitation Durable – volet rénovation
- 11. Varia**
- 12. Correspondances**
- 13. Période de questions**
- 14. Clôture et levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Adoption des procès-verbaux des assemblées

3.1 Séance régulière du 4 juin 2018 20180703-03

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2018 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**3.2 Séance extraordinaire du 11 juin 2018
20180703-04**

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2018 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Invités ou informations du maire

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

5. Finances

**5.1 Utilisation du pouvoir de dépenser de la directrice générale
20180703-05**

La conseillère Marilène déclare son intérêt à ce point de l'ordre du jour et mentionne qu'elle s'abstiendra de prendre part au vote.

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

D'accepter la liste des dépenses autorisées au 3 juillet 2018 d'une somme de 18 727,98 \$ dans le cadre du pouvoir de dépenser délégué à la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**5.2 Dépenses faisant suite à la séance régulière du 4 juin 2018
20180703-06**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roux et résolu :

D'accepter la liste des chèques émis du 4 au 22 juin 2018 d'une somme de 6 251,21 \$ faisant suite à la séance régulière du 4 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**5.3 Comptes à payer de la Municipalité
20180703-07**

La conseillère Marilène déclare son intérêt à ce point de l'ordre du jour et mentionne qu'elle s'abstiendra de prendre part au vote.

Il est proposé par le conseiller Luc St-Laurent et résolu :

D'accepter la liste des chèques à émettre au 4 juin 2018 d'une somme de 45 473,34 \$ pour le paiement des différents fournisseurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**5.4 Salaires payés de la Municipalité
20180703-08**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roux et résolu :

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de 9 258,42 \$ émis du 6 au 27 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**5.5 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour de la Municipalité au
30 juin 2018**

La directrice générale dépose aux membres du conseil la situation budgétaire des prêts à jour de la Municipalité au 30 juin 2018.

6. Comités

Les membres du conseil résument les rencontres auxquelles ils ont assisté et font état de l'avancement de leurs dossiers.

7. Dossiers à traiter

**7.1 Octroi de contrat de gré à gré – Réparation du garage municipal (TECQ)
20180703-09**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée à deux fournisseurs au mois de mai 2018 pour la réparation du garage municipal.

CONSIDÉRANT que la soumission reçue de l'entreprise Construction et Rénovation DMT répond aux besoins de la municipalité et constitue la plus basse des deux soumissions reçues.

Il est proposé par et résolu :

D'octroyer le contrat pour la réparation du garage municipal à l'entreprise Construction et Rénovation DMT au montant de 26 455,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE les travaux soient terminés et facturés avant le 15 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.2 Octroi de contrat de gré à gré – Rechargement du rang 1 (TECQ) 20180703-10

CONSIDÉRANT que le règlement 2018-05 sur la gestion contractuelle permet à la Municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil maximum établi par le règlement ministériel;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a effectué suite à une réévaluation des besoins de celle-ci, une demande de prix pour l'achat et le transport d'environ 1 000 à 1 500 TM de pierre concassée MG20 B pour les travaux de rechargement du rang 1 pour l'été 2018 a été effectué auprès de 5 entreprises.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu qu'une seule soumission et que celle-ci contient un prix plus élevé que les années précédentes, causé par le retard de l'obtention du permis de la carrière la plus proche;

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu;

D'octroyer le contrat d'achat et de transport de pierre concassée MG20-B à l'entreprise Transport et Excavation Michel Couture au coût de 26,31 \$ pour le rechargement du rang 1;

QUE la quantité soit réduite à 700 TM afin de respecter le budget initial de la Municipalité;

QUE la quantité et le prix soient réévalués si la carrière la plus près de la Municipalité obtient son permis.

QUE les travaux soient terminés et facturés avant le 30 septembre 2018.

Les résolutions 20180312-11 / 20180312-12 sont par conséquent abrogées.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**7-3 Octroi de contrat gré à gré – Rechargement de la route 257 Ouest
(PAARRM)
20180703-11**

CONSIDÉRANT que le règlement 2018-05 sur la gestion contractuelle permet à la Municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil maximum établi par le règlement ministériel;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a effectué suite à une réévaluation des besoins de celle-ci, une demande de prix pour l'achat et le transport d'environ 3 000 à 5 000 TM de pierre concassée MG20 B pour les travaux de rechargement de la route 257 Ouest pour l'été 2018 a été effectué auprès de 5 entreprises.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu qu'une seule soumission et que celle-ci contient un prix plus élevé que les années précédentes, causé par le retard de l'obtention du permis de la carrière la plus proche;

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu;

D'octroyer le contrat d'achat et de transport de pierre concassée MG20-B à l'entreprise Transport et Excavation Michel Couture pour une quantité de 3 700 TM au coût de 26,31 \$ (taxes incluses) pour le rechargement de la route 257 Ouest;

QUE la quantité et le prix soient réévalués si la carrière la plus près de la Municipalité obtient son permis.

QUE les travaux soient terminés et facturés avant le 30 septembre 2018.

Les résolutions 20180312-11 / 20180312-12 sont par conséquent abrogées.

**7.4 Autorisation demande de prix réserve de sable et sel
20180703-12**

Il est proposé par le conseiller Luc St-Laurent et résolu :

D'autoriser la directrice générale à effectuer les demandes de prix nécessaires à la constitution de la réserve d'abrasif pour l'hiver 2018-2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**7.5 Dossier PIIA – 1571 06 0575
20180703-13**

CONSIDÉRANT les recommandations émises par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de leur rencontre du 14 juin 2018;

Il est proposé par la conseillère Marilène Poirier et résolu :

D'accueillir favorablement les recommandations émises par le CCU et autoriser l'inspecteur municipal à délivrer les permis de construction pour le matricule 1571 06 0575 lors que les étapes préalables telles que le lotissement auront été effectuées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.6 Demande de dérogation mineure – dossier 1572 83 0344

CONSIDÉRANT que de nouvelles informations ont été obtenues dans le dossier 1572 83 0344 ce point à l'ordre du jour sera reporté à une séance ultérieure.

**7.7 Inscription congrès FQM
20180703-14**

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

D'autoriser le maire, Serge Bernier à s'inscrire au Congrès de la FQM qui aura lieu du 20 au 22 septembre 2018 à Montréal au coût de 780 \$ plus les taxes applicables

De rembourser les frais de déplacement et de séjour sur présentation de pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.8 Inscription Rendez-vous SAM -annulé

**7.9 Inscription Rendez-vous des Écomatériaux
20180703-15**

Il est proposé par le conseiller Luc St-Laurent et résolu :

D'autoriser les inscriptions suivantes pour le Rendez-vous des Écomatériaux qui aura lieu les 23 et 24 octobre 2018 au Centre 03 à Asbestos.

Marie-Pier Dupuis, directrice générale (coût 250 \$ + taxes)

Serge Bernier, maire (coût 92,83 \$ + taxes)

Stéphane Raymond, inspecteur en bâtiment et en environnement (coût spécial à 150 \$ / 60 \$ assumé par la Municipalité + taxes)

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**7.10 Demande d'appui – Phase II Coopérative d'habitation Le Moulin des
Cèdres
20180703-16**

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

D'appuyer la démarche de Entraide Habitat Estrie pour leur projet de la Phase II de la Coopérative d'habitation Le Moulin des Cèdres.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

La directrice générale dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour les permis émis pour le mois de juin 2018, montant évalué à 70 000 \$.

9. Avis de motion

10. Règlements

**10.1 Projet – Règlement 2018-03 établissant le programme de subvention –
Ham-Sud Habitation Durable
20180703-17**

ATTENDU QUE la Municipalité de Ham Sud désire mettre en œuvre un programme de subventions pour la construction d'habitations écologiques et durables;

ATTENDU QUE par application des dispositions de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité de Ham-Sud peut mettre en place un programme de subventions à des fins d'amélioration du bien-être de sa population;

ATTENDU QUE la Municipalité de Ham-Sud a prévu une somme de 10 000 \$ en 2018 aux fins de verser des subventions pour la construction et les rénovations d'habitations écologiques et durables;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à cet effet par la conseillère Diance Audit Goddard lors de la séance du 4 juin 2018;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Il est proposé par le conseiller Luc Saint-Laurent et résolu;

QUE le projet de règlement 2018-03 soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**10.2 Projet - Règlement 2018-04 établissant le programme de subvention –
Ham-Sud Habitation Durable – volet rénovation
20180703-18**

ATTENDU QUE la Municipalité de Ham Sud désire mettre en œuvre un programme de subventions pour la rénovation durable des habitations de son territoire;

ATTENDU QUE par application des dispositions de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité de Ham-Sud peut mettre en place un programme de subventions à des fins d'amélioration du bien-être de sa population;

ATTENDU QUE la Municipalité de Ham-Sud a prévu une somme de 10 000 \$ en 2018 aux fins de verser des subventions pour la construction et les rénovations d'habitations écologiques et durables;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à cet effet par le conseiller Jean Laurier lors de la séance du 4 juin 2018;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Il est proposé par le conseiller Danny Fontaine et résolu;

QUE le projet de règlement 2018-04 soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

11. Varia

12. Correspondances

La directrice générale dépose aux membres du conseil certaines correspondances reçues au cours du mois de juin 2018.

13. Période de questions

Les propriétaires du dossier présenter au point 7.6 se présentent pour apporter des précisions à leur projet.

**14. Clôture et levée de l'assemblée
20180703-19**

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

Que la séance soit levée à 20h46

Serge Bernier
Maire

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier, Maire